

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE DE MENGONG

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS

BP : 48 MENGONG



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

MENGONG COUNCIL

DEPARTMENT INTERNAL TENDER
BOARD

P.O.BOX: 48

MAITRE D’OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGONG

AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGONG

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES : COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE DE MENGONG

***DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C.MGN/CIPM/2025 DU 07/07/2025 EN PROCEDURE D’URGENCE
RELATIVE A LA FOURNITURE D’UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA
COMMUNE DE MENGONG, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.***

FINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNE DE MENGONG, EXERCICE 2025

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

JUILLET 2025

SOMMAIRE

Pièce n°1 :	<i>Avis de Consultation</i>
Pièce n°2 :	<i>Règlement Particulier de l'Avis de Consultation – R.P.A.C</i>
Pièce n°3 :	<i>Cahier des Clauses Administratives Particulières – C.C.A.P.</i>
Pièce n°4 :	<i>Cahier de Clauses Techniques Particulières – C.C.T.P</i>
Pièce n°5 :	<i>Cadre du Bordereau des Prix Unitaires</i>
Pièce n°6 :	<i>Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif</i>
Pièce n°7 :	<i>Modèle de marché</i>
Pièce n°8	<i>Formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires</i>
Pièce n°9 :	<i>Liste des établissements bancaires et financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics</i>
Pièce n°10 :	<i>Annexe</i>

Pièce N°1 : AVIS DE CONSULTATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE DE MENGONG

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS

BP : 48 MENGONG



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

MENGONG COUNCIL

DEPARTMENT INTERNAL TENDER
BOARD

P.O.BOX: 48

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C.MGN/CIPM/2025 DU 07/07/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MENGONG DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.

1. OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

Le Maire de la Commune de MENGONG, MAITRE D'OUVRAGE lance pour le compte de la Commune de Mengong, une Consultation Ouverte pour la fourniture d'un véhicule (01) pick-up 4x4 double cabine, dans la perspective d'assurer le fonctionnement optimum de ses services et la réalisation de ses missions statutaires.

2. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations objet de la présente consultation se résument à la fourniture d'un véhicule (01) pick-up 4x4 double cabine.

3. DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison du véhicule est fixé à **60 jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service au fournisseur.

4. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente-cinq millions de francs CFA. (Soit 35 000 000 issues du budget du FEICOM et de la Commune de Mengong)**

5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises ou tout groupement d'entreprise spécialisées dans la fourniture de véhicules et installées en territoire camerounais.

6. FINANCEMENT

Le véhicule objet de la présente consultation est financé par le FEICOM/COMMUNE DE MENGONG pour le compte de la Commune de Mengong, Exercice 2025

7. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de consultation peut être retiré à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la commune de MENGONG, téléphone 699 99 89 70 contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la commune de MENGONG d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA** dans les caisses de la Recette Municipale de la Commune de Mengong.

8. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français et ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marquées comme telles, devront parvenir sous pli fermé à la Mairie de MENGONG au plus tard le 06/08/2025 à 13 heures précises et devront porter la mention suivante :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C.MGN/CIPM/2025 DU 07/07/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MENGONG DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9. CAUTIONNEMENT PROVISoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission acquittée à la main, timbrée et accompagnée d'un récépissé de la CEDEC conformément aux point 1 et 2 de la lettre circulaire N°0019/LC/MINMAP du 24 juin 2024, selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotation (DC), d'un montant égal à **Six cent quarante mille (640 000) FCFA**, établi par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la (DC), valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

L'absence de cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le dossier de Consultation entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'Offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif représenté par la retenue de garantie.

10. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les autorités compétentes conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres.

11. OUVERTURE DES PLIS

La commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mengong procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le **06/08/2025 à 14 heures** précises dans la salle de conférence de la Commune de Mengong.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Une feuille attestant leur présence pourra être signée à cet effet.

12. PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION

Après ouverture des Offres par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mengong, les plis déclarés acceptables sont confiés à une commission Technique d'Analyse pour évaluation. L'évaluation peut permettre de déterminer le cout de chaque Offre et de comparer les Offres entre elles.

A. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires porteront sur les aspects suivants :

- Absence de la caution de soumission ;
- Production de fausse déclaration sur l'aptitude de l'entreprise et production des pièces falsifiées ;
- Dossier administratif incomplet dans les 48 heures ;
- Offres incomplètes et non-conformes aux spécifications du DAO
- Avoir obtenu moins de 70% des critères essentiels de qualification ;

L'absence de la caution de soumission acquittée à la main, timbrée et accompagnée d'un récépissé de la CEDEC conformément aux point 1 et 2 de la lettre circulaire N°0019/LC/MINMAP du 24 juin 2024 à l'ouverture entraîne le rejet des offres du soumissionnaire. Toutefois, pour l'absence ou la non-conformité des autres documents administratifs, un délai de 48 h sera accordé au soumissionnaire ou la production d'un factice entraînera la disqualification de l'offre sous réserve des poursuites judiciaires envisageables contre les auteurs.

B. Critères essentiels :

- | | | |
|----|---|--------------------|
| I | PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE | (05 points) |
| II | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU VEHICULE A LIVRER ; | (13 points) |

NB : La grille détaillée d'évaluation est annexée au présent Dossier de Demande de Cotation.

13. ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres, délai au cours duquel le maître d'ouvrage avisera l'entreprise retenue.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général et au sigampde la Commune DE MENGONG

16: Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 222 20 18 03 ou le MO au numéro 696 38 29 76.

MENGONG LE _____

LE MAIRE

Ampliations :

- ✓ FEICOM ;
- ✓ ARMP (pour publication et archivage) ;
- ✓ DDMINMAP / MVILA ;
- ✓ CHEF SCE DEP PAT / MVILA
- ✓ PT/CIPM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE DE MENGONG

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES

BP : 48 MENGONG



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISIONAL

MENGONG COUNCIL

GÉNÉRAL SECRETÉARY

INTERNAL TENDERS BOARD OF
PUBLIC CONTRACTS

P.O.BOX 48 MENGONG

Request for Quotation Notice No 001/RQ/MNG. C/ TB/2024 of 07/07/2025 in emergency procedure Relating to the supply of a vehicle of a double cabin pick-up vehicle on behalf of the town of Mengong, Mvila, Department, South region.

ARTICLE 1. Subject of the Request for Quotation

As part of the execution of the public investment budget, funds endowed by FEICOM for the financial year 2025 and following, the mayor of the municipality of Mengong, contracting authority, launches on behalf of the said municipality a consultation of a vehicle of a double cabin pick-up vehicle on behalf of the town of Mengong

ARTICLE 2. Nature of services

The services objet of this consultation are summed up in the provision of a vehicule (01) pick-up 4X4 double cabin consultation.

ARTICLE 3. Execution times

The time limit for execution of the services subject to this quotation request is two (02), i.e. 60 calendar days from notification of the service order to the supplier.

ARTICLE 4. Estimated cost

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is 35 000 000(Thirty five million) francs cfa, from the feicom budget and the town of mengong.

ARTICLE 5. Participation and origin

Participation in this quotation request is open to companies or group of companies specializing in the supply of vehicle and installed in Cameroonian territory.

ARTICLE 6. Financing

The vehicle purpose of this consultation is funded by the Feicom/Municipality of Mengong on behalf of the municipality of mengong, Exercise 2025.

ARTICLE 7. Consultation of the Request for Quotation File

The physical file can be consulted free of charge in the services of the MO during the business hours the internal administrative management structure of the municipality of Mengong door number 01 , P.O. 48 Mengong, phone: 696333431/696382976 upon publication of this notice, upon presentation of the quotation request file. Origin of the receipt for payment of the non-refundable sum of 50 000 (fifty thousand)CFA francs representing the cost of acquiring the file, payable to the municipal revenue of mengong . A copy of the receipt for this payment will be attached to the submission file.

When withdrawing the DC, bidders must register by leaving their full address (PO, fax, e-mail, telephone, etc).

ARTICLE 8 . Submission of Quotations

Each quotation written in written in French or English for offline submission, the quotation in seven (07) copies including one (01) original and six copies marked as such, must reach the internal administrative management structure of public contracts of municipality from mengong ate 01, box 48 Mengong no later than 06/08/2025 at 1 pm local time and must bear the following mention :

“Request for Quotation Notice No 001/RQ/MNG. C/ TB/2024 of 07/07/2025 in emergency procedure Relating to the supply of a vehicle of a double cabin pick-up vehicle on behalf of the town of Mengong, Mvila, Department, South region.

“To be opened only during the bid-opening session”

ARTICLE 9. Bid bond

The submission bail acquitted by hand, stamped and accompanied by a receipt of the CEDEC in accordance with points 1 and 2 of the circular letter number 0019/LC/MINMAP OF JUNE 24,2024 (according to model joint) in the amount of de **640 000 (six hundred and forty thousand)** cfa francs. Valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids. 'The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be inadmissible.

ARTICLE 10. Admissibility of offers

Under risk being rejected, the other administrative documents required must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the Special Conditions of the invitation to tender.

They must not be older than three (3) months preceding the original date of submission of bids or must not have been established after the signing of the tender notice.

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and Tender File shall be declared inadmissible. This applies especially the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance.

ARTICLE 11. Date and time of opening of offers

The opening of tenders will take place than **06/08/2025 at 2 p.m.** sharp by Internal Tenders Board Of Public Contracts, in the conference room of the municipality of mengong. Only bidders may attend or be represented by a duly authorized person of knowledge of their offers.

Article 12: EVALUATION CRITERIA

After opening the offers by the interne passément commission of the Municipality of Mengong, the declared folds acceptable are entrusted to a technical analysis commission for evaluation. The evaluation can make it possible to determine the cost of each offer and compare offers between them

A. MAIN ELIMINATORY CRITERIA

The eliminatory criteria will focus on the following aspects

- Absence of the submission deposit;
- Production of false declaration on the ability of the company and production of falsified documents;
- Incomplete administrative file within 48 hours
- Incomplete offers and not in accordance with DAO specifications;
- Have obtained less than 70% of the essential qualification criteria

The absence of the submission bail acquitted by hand stamped and accompanied by a receipt of the ECCEC of in accordance with points 1 and 2 of the circular letter number 0019/LC/MINMAP of june 24,2024 at the opening leads to the rejection of the tenderer's tenders. However the absence or non-compliance of the other administrative documents, a period of 48 will be granted to the tenderer or the production of a dummy will result in the disqualification of the offer subject to the possible legal proceedings against the authors.

B. MAIN QUALIFICATION CRITERIA

- I General presentation of the offer (05 points)
- II Technical characteristics of the vehicle to be delivered (13 points)

NB : The detailed grid of evolution is annexed to the present of quotation request file

ARTICLE 13: ATTRIBUTION

The order letter will be awarded to the tenderer whose offer will be declared coherent and compliant with the request for quotation and finallyevaluated with the lowest price, including, where applicable the proposed discounts.

ARTICLE 14: VALIDATED OFFERS

The tenderers remain committed by their tenders for a period of ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

ARTICLE 15: VALIDITY DES OFFERS

Additional information can be obtained during working hours at the secretariat of the Mayor of the Municipality of Mengong, telephone : 696 38 29 76.

ARTICLE 16:

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, the ARMP on 222 20 18 03 or the PO/DPO on numéro 696 38 29 76

Copies:

- MINMAP
- ARMP
- Project Owner concerned
- Chairpersons concerned Notice boards
- Service in charge of contracts in the Contracting

Pièce N°2 :

REGLEMENT PARTICULIER DE L'AVIS DE CONSULTATION- RPAC

SOMMAIRE RPAC

Article 1 :	Objet de la consultation
Article 2 :	Pièces constitutives du dossier de la consultation
Article 3 :	Conditions générales
Article 4 :	Cautionnements
Article 5 :	Mode de présentation des offres
Article 6 :	Ouverture des plis et évaluation des offres
Article 7 :	Attribution de la Lettre Commande
Article 8 :	Notification de l'attribution de la Lettre Commande
Article 9 :	Caution de bonne fin
Article 10 :	Procédure de passation

Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture d'un (01) véhicule pick-up 4x4 double cabine pour le compte de la Commune de MENGONG selon les spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP.

La livraison de ce véhicule se fera à la Mairie de MENGONG.

La Consultation est ouverte aux entreprises de droits camerounais et installées au Cameroun.

Article 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces constitutives de la présente consultation sont :

1. L'Avis de Consultation ;
2. Le Règlement Particulier de l'Avis de la Consultation (RPAC) ;
3. Le Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
5. Le bordereau des prix unitaires ;
6. Le cadre du devis estimatif et quantitatif général ;
7. Le modèle de Lettre Commande ;
8. Les formulaires et modèles à utiliser ;
9. La liste des établissements bancaires et financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics ;
10. L'annexe.

Article 3 : CONDITIONS GENERALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - En langues française ou anglaise ;
 - En utilisant le système métrique international ;
 - En exprimant tous les prix en francs CFA.
- Le maître d'ouvrage pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnées sur l'Avis de Consultation, en publiant un rectificatif. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date initiale seront régis par la nouvelle date limite.
- Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.
- Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxes (HT), la valeur des taxes et le montant toutes taxes comprises (TTC).
- Toutes les modifications dans la Demande de Consultation (DC) seront communiquées à tous les fournisseurs ayant participé à l'Avis de Consultation et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 4 : CAUTIONNEMENTS

4.1. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire joindra à ses pièces administratives, une caution de soumission selon le modèle indiqué dans le Dossier de Consultation, d'un montant égal à **Six cent quarante mille (640 000) FCFA** établie par une banque de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 de la DC, valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du Cautionnement définitif représenté par la retenue de garantie.

La caution pourra être saisie si le soumissionnaire attributaire ne signe pas la Lettre Commande ou ne fournit pas le matériel dans un délai de vingt (20) jours à compter de la notification de l'ordre de service.

Toute offre non retirée quinze (15) jours après la date de publication des résultats sera détruite.

4.2. Cautionnement définitif

Le soumissionnaire retenu produira pour, une caution définitive fixée à trois pour cent (3%) du montant TTC prévu pour cette Lettre Commande.

Le cautionnement définitif devra être constitué dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché auprès d'une banque de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.

Elle ne sera restituée qu'après réception définitive du véhicule.

Article 5 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies marquées comme telles. Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe A : Pièces administratives

1. Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée à 1500 FCFA selon le modèle en annexe, précisant l'identité du représentant de l'Entreprise soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social ;
2. Une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée du registre de commerce ;
3. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
4. Une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
5. Une copie certifiée conforme de l'attestation de non redevance ;
6. Une attestation de soumission délivrée par le Directeur Général de la CNPS ;
7. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
8. Une caution de soumission d'un montant de **Six cent quarante mille (640 000) FCFA**
9. Une attestation du plan de localisation ;
10. Une quittance d'achat du Dossier de Consultation d'un montant de **cinquante mille (50 000) FCFA**.
11. Une copie de la carte de contribuable légalisée ;

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées et séparées par les intercalaires de couleur de façon à faciliter leur exploitation.

Enveloppe B : Offre technique

- Présentation générale de l'entreprise ;
- Caractéristiques techniques du véhicule à livrer ;
- Catalogues et autres prospectus ;
- Garanties sur le matériel proposé et sur le service après-vente ;
- Délai de livraison.

NB : les caractéristiques techniques du véhicule à livrer doivent être conformes au catalogue présenté par le soumissionnaire.

Enveloppe C : Offre financière

- La soumission suivant le modèle fourni dans le présent Dossier de Consultation ;
- Le devis estimatif et quantitatif ;
- Le bordereau des prix unitaires ;

Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C.MGN/CIPM/2025 DU 07/07/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE
RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA
COMMUNE DE MENGONG DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

Article 6 : OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Les plis seront ouverts en un seul temps, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux dates, heure et lieu précisés dans l'Avis de Consultation.

A) Examen de la conformité des pièces administratives (Enveloppe A)

B) Evaluation des offres techniques (Enveloppe B)

Il sera tenu compte de :

1. Présentation Générale de l'offre
2. Spécifications techniques
3. Capacité financière de **17 500 000 (Dix-sept millions cinq cent mille)**

4. Délai de livraison

N.B. : Le soumissionnaire n'ayant pas obtenu une note technique (NT) au moins égale à 70% de « OUI » à ce stade sera éliminé.

C) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;
- En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés ;
- L'offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué de prix unitaires est purement rejetée. Par ailleurs les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu des quantités ne feront pas partie du contrat.

Article 7 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Consultation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant les remises proposées.

Article 8 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- L'Autorité contractante notifiera l'adjudication de la Lettre Commande au soumissionnaire (avec copie au Maître d'Ouvrage). Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la Lettre Commande

Article 9 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF

- Dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution de la Lettre Commande, l'adjudicataire présentera un cautionnement définitif sous forme de caution bancaire d'un montant égal à 3% du montant de la lettre commande.
- La garantie devra être émise par une banque de 1^{er} ordre agréée conformément aux conditions fixées par la COBAC ou par une compagnie d'assurance agréée par le MINFI.
- Si l'adjudicataire de la Lettre Commande ne satisfait pas à ces conditions, il pourra en résulter l'annulation de l'attribution de la Lettre Commande et la saisie de la garantie de soumission.

Article 10 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

- Le contrat résultant de la présente Lettre Commande sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies par le Code des Marchés Publics camerounais.
- Le fournisseur retenu en recevra notification à son adresse officielle. Il devra, dans les dix (10) jours qui suivent, remplir toutes les formalités et notamment l'enregistrement du contrat.
- Dans le cas où le fournisseur n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

Pièce N°3 :

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES - C.C.A.P

SOMMAIRE C.C.A.P

CHAPITRE I	GENERALITES
Article 1	Objet de la lettre commande
Article 2	Procédure de passation de la lettre commande
Article 3	Pièces constitutives de la lettre commande
Article 4	Textes généraux applicables à la présente lettre commande
Article 5	Définitions et Attributions
CHAPITRE II	EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE
Article 6	Délai de livraison
Article 7	Lieu de livraison
Article 8	Rôle et responsabilité du fournisseur
Article 9	Domicile du fournisseur
Article 10	Commission de réception
CHAPITRE III	DISPOSITIONS FINANCIERES
Article 11	Montant de la lettre commande
Article 12	Modalités de paiement
Article 13	Régime fiscal et douanier
Article 14	Nantissement
Article 15	Enregistrement
Article 16	Pénalités de retard
CHAPITRE IV	CLAUSES DIVERSES
Article 17	Résiliation de la lettre commande
Article 18	Règlement des litiges
Article 19	Cas de force majeure
Article 20	Validité et entrée en vigueur de la lettre commande

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet la **FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MENGONG** selon les spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP.

La livraison de ce véhicule se fera à la Mairie de MENGONG.

L'Avis de Consultation est ouvert aux entreprises de droit camerounais et installées au Cameroun.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION

La Lettre Commande sera passée après **AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C.MGN/CIPM/2025 DU 07/07/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MENGONG DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.**

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Le Fournisseur est soumis aux pièces contractuelles énumérées ci-dessous :

- la soumission du fournisseur ou l'acte d'engagement ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- le devis ou le détail estimatif ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers de Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics ;
- la décision portant attribution de la Lettre Commande.

Article 4 : TEXTES GENERAUX APLICABLES A LA PRESENTE LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande est soumise aux textes ci-après :

1. La Loi N° 75/15 du 08 Décembre 1975 portant assurance obligatoire des risques de construction ;
2. La Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code de travail ;
3. La loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
4. la loi N° 98/013 du 14 juil. 1998 relative à la concurrence
5. la loi n° 096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
6. La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
7. La loi n°2016/17 du 14 décembre 2016 portant Code minier ;
8. la loi N° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025;
9. la loi-cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun ;
10. la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence des bonnes gouvernances dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
11. Le Décret n° 77-318 du 17 Août 1977 portant application de la loi n° 75-15 du 08 Décembre 1975 rendant obligatoire l'assurance des risques relatifs à la construction ;
12. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans Ses dispositions non contraires au code des marchés publics ;
13. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
14. Le Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact Environnemental ;
15. le Décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et Complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
16. Le Décret n° 2014/0611/PM du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application de L'approche HIMO ;
17. Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes D'application;
18. L'arrêté mettant en vigueur Les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) Applicables aux Marchés Publics de travaux en vigueur ;
19. Lettre Circulaire N° 00006/LC/MINMAP/CAB du 17 /08/2021 Clarifiant le contrôle de la passation des marchés publics et les modalités de son exercice

20. La circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025;
21. Les textes régissant les autres corps de métier ;
22. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché ;
23. Les normes en vigueur.

ARTICLE 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Les définitions suivantes sont applicables pour l'exécution de la présente lettre commande.

- **L'Autorité Contractante (AC)**, est le Maire de la Commune de Mengong et à ce titre, il est signataire de la Lettre Commande et en assure le bon fonctionnement. Il assure également le contrôle de l'effectivité de l'exécution des prestations du Cocontractant à travers la Brigade Départementale de Contrôle et de l'exécution des Marchés Publics de la Mvila ;
- **Le Maître d'Ouvrage** est le Maire de la Commune de MENGONG ;
- **Le Chef de Service du marché** est le Chef Service Technique de la Commune de MENGONG ;
- **L'Ingénieur du marché** est le Chef de Service Départemental du Patrimoine de l'Etat de la Mvila ;

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

Article 6 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison du véhicule est de **soixante (60) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer l'exécution de la Lettre Commande.

Article 7 : LIEU DE LIVRAISON

La livraison du véhicule se fera à la Mairie de MENGONG.

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture du véhicule tel que décrit dans le devis technique ci-dessous sous le contrôle de l'Ingénieur et conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

Article 9 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Pour l'exécution des prestations de la présente Lettre commande, le fournisseur fait élection de domicile au Cameroun à _____ BP _____ Tél. _____ Fax _____.

Article 10 : RECEPTION DU VEHICULE

10.1. Réception technique

Le véhicule objet de la présente lettre commande fera l'objet d'une réception technique par le Chef Service Départemental du Patrimoine de l'Etat de la Mvila et un expert désigné par le Maître d'Ouvrage.

Cette réception se fera à la demande du fournisseur et consistera à effectuer des essais et la vérification de la conformité aux spécifications techniques du véhicule. **Un rapport sur la qualité produit par l'expert et signé sur l'honneur sera remis au Chef Service Départemental du Patrimoine de l'Etat de la Mvila. Un PV sera ensuite dressé et signé par les trois parties.**

10.2. Réception définitive

La réception définitive sera effectuée au lieu de livraison définit ci-dessus (Mairie de MENGONG) en présence du fournisseur par la Commission de réception composée ainsi qu'il suit :

- **Président** : le Maire de la Commune de MENGONG ou son représentant ;
- **Membres** :
 - Le Directeur Général du FEICOM ou son représentant ;
 - Le Sous-directeur de l'Ingénierie des Projets et du Développement Local, du Suivi et du Contrôle des Investissements de l'Agence Régionale du FEICOM pour le SUD ou son représentant ;
 - Le Comptable Matières auprès de la Commune de MENGONG ;
 - Un Expert désigné par le Maire ;
 - Le Chef Service des Marchés de la Commune de MENGONG ;
 - La SIGAMP ;
 - Le Fournisseur.
- **Rapporteur** : le Chef de Service Départemental du Patrimoine de l'Etat de LA MVILA.

- **Observateur** : Le Délégué Départemental des Marchés Publics de LA MVILA ou son représentant ;

Pour éviter toute contestation, le fournisseur demandera cette réception par lettre avec accusé de réception, adressée au Maire avant la date à laquelle il estime terminer la livraison.

Il sera rédigé un procès-verbal de réception signé de tous les membres.

10.3. Attributions de la commission de réception

La commission de réception vérifiera que le véhicule livré est neuf, exempts de tout vice d'aspect et de fabrication pouvant nuire à sa solidité ou à son usage. Il doit être muni de toute la documentation technique nécessaire et de tous les accessoires normaux de série tels que spécifiés à l'article 8 ci-dessus.

Il doit en outre être conforme aux prescriptions techniques contenues dans le CCTP.

Les consommables ou tout autre élément nécessaire aux essais et opérations de vérification durant la réception sont à la charge du soumissionnaire.

En cas de conformité des spécifications techniques du véhicule, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission de réception et par le fournisseur.

En tout état de cause, dans le cas d'espèce, le contrat est régi par le chapitre IV du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés des fournitures passés au nom de l'Etat.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 11 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente lettre commande tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint est de _____ (en chiffres et en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ en chiffres et en lettres) francs cfa ;
- Montant de la TVA : _____ en chiffres et en lettres) francs cfa ;

Le montant de la Lettre Commande résulte de l'application au montant hors TVA du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du rabais éventuellement consenti par le Cocontractant.

Article 12 : MODALITES DE PAIEMENT

12.1. Le paiement des prestations se fera sur présentation d'une facture en sept (07) exemplaires dont un original timbré accompagné du dossier fiscal complet de l'entreprise adjudicataire.

12.2. Le paiement sera effectué par virement au compte bancaire de l'entreprise adjudicataire de la lettre commande ouvert dans les livres _____ sous le N° _____.

12.3. Les prix sont fermes et non révisables.

Article 13 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente lettre commande est soumise aux droits et taxes en vigueur au Cameroun

Article 14 : NANTISSEMENT

La présente lettre commande, conclue conformément aux dispositions du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, peut être donné en nantissement.

Par application des dispositions ci-dessus :

- Le Maire de la Commune de MENGONG est chargé de l'ordonnancement des dépenses ;
- Le Directeur Général du FEICOM est l'Autorité chargée de la liquidation des dépenses ;
- L'Agent Comptable du FEICOM est chargé des paiements.

Article 15 : ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la lettre commande seront enregistrés par le prestataire à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur, puis cinq (05) exemplaires originaux déposés à la Commune de Mengong pour diffusion.

Article 16: PENALITES DE RETARD

A-Pénalités de retard

16.1- le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. 1/2000^{ème} du montant TTC de la lettre commande initiale par jour calendaire de retard du 1^{er} au 30^{ème} jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre Commande ;
- b. 1/1000^{ème} du montant TTC de la lettre commande initiale par jour calendaire de retard au-delà du 30^{ème} jour.

16.2- le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande initiale.

B-Pénalités spécifiques

16.3 – indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le Cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- remise tardive du cautionnement définitif : 20 000 FCFA ;
- remise tardive du calendrier de livraison : 50 000 FCFA.

CHAPITRE IV : CLAUSES DIVERSES

Article 17 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur au Cameroun.

Article 18 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent que les litiges pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente lettre commande relèvent des juridictions compétentes.

Toutefois, il sera recherché au préalable un règlement amiable des différends éventuels.

Article 19 : CAS DE FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont du seul ressort du Maître d'Ouvrage conformément à l'Article 56 du CCAG applicables aux marchés publics de fournitures.

Article 20 : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande ne deviendra valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant par l'Autorité Contractante.

Pièce N°4 :

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES - C.C.T.P.

SOMMAIRE C.C.T.P

Article 1 :	Objet de la consultation
Article 2 :	Consistance des prestations
Article 3 :	Transport
Article 4 :	Désignation et Spécifications techniques du matériel

Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture d'un (01) véhicule pick-up 4x4 double cabine à la Commune de MENGONG.

Article 2 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La commande porte sur la fourniture à la Mairie de MENGONG d'un (01) véhicule pick-up 4x4 double cabine.

Le véhicule, objet de la commande, doit permettre d'assurer le fonctionnement optimum des services et la réalisation effective des missions statutaires de la Mairie.

Article 3 : TRANSPORT

Le transport du véhicule est assuré par le fournisseur jusqu'au lieu de livraison. Les risques de toute nature liés à cette opération sont couverts par lui.

Le fournisseur doit par conséquent prendre toutes les dispositions pour que le véhicule soit protégé de toute dégradation pouvant nuire à sa solidité ou à son usage.

Article 4 : DESIGNATION ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL

6.1 Spécifications techniques exigées

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
MOTEUR	
Nombre de cylindres :	4
Type de Moteur :	TURBO DID
Nombre de soupapes par cylindre :	2/CYLINDRE
Carburant :	DIESEL
Cylindrée (cc)	2477
Puissance maxi (ch) à tr/mn :	110CH à 3500 tr/mn
Couple maxi Nm/(tr/min)	294Nm/2000tr/mn
Suralimentation :	OUI
Alimentation :	Injection directe rampe commune électrique
TRANSMISSION	
Transmission :	4X4+EASY SELECT
Boîte de vitesses :	MANUELLE A 5 VITESSES
CARROSSERIE	
Nombre de portes :	4 PORTES
Silhouette :	PICK UP
DIMENSIONS	
Dimensions (Lxlxh) en mm :	5200/1785/1775

Empattement (mm) :	3000
Garde au sol (mm) :	200
Voie arrière (mm) :	1515
Voie avant (mm) :	1520
POIDS/CAPACITES	
Volume de réservoir de carburant (L)	75
Poids à vide (kg)	1775
Charge utile (kg)	1075
Poids total autorisé en charge (kg)	2850
FREINS	
Freins avant :	Disques ventilés de 16 ‘’
Freins arrière :	Tambours à segments comprimés et tendus de 11,6’’
PNEUMATIQUES	
Dimensions pneumatiques :	205R16C
EXTERIEUR	
Bouclier avant :	Oui
Bouclier arrière :	Oui
Jantes :	ACIER
INTERIEUR & CONFORT	
Radio :	AM/FM/CD
Connectique :	OUI
Haut-parleurs :	Oui (4)
climatisation	Oui
Vitres teintées :	Oui
Fermeture centralisée :	Oui
Télécommande de fermeture centralisée :	Oui
Siège conducteur :	Oui
Sellerie et Graissage :	VINYLE
Nombre de places assises :	6
Rétroviseurs extérieurs rabattables :	Oui
Banquette arrière :	Oui
Vitres électriques anti-pincement :	Oui
Pare-brise athermique :	Oui
Rétroviseur intérieur Jour/Nuit automatique	Oui
SECURITE	
Sécurité active	
Alerte sonore ceinture :	Oui
Alerte de porte mal fermée :	Oui
Contrôle de trajectoire :	Oui
Sécurité enfant aux portes arrière :	Oui
ABS :	Oui
Pack condition de routes difficiles :	Oui
Alerte sonore d’oubli des feux :	Oui
Désembuage :	Oui
Sécurité Passive	
Airbags :	Oui (CONDUCTEUR + PASSAGER)
Ceinture de sécurité avant :	Oui (2x3 POINTS + 1x2POINTS)
Ceinture de sécurité 2 ^{ème} rangée :	Oui (2x3 POINTS + 1x2POINTS)
Appui-tête :	Oui
Volant et colonne de direction rétractables :	Oui

NB : l'immatriculation des véhicules devra être conforme aux normes en vigueur.

En sus de tous accessoires normaux de série tels que roue de secours, cric avec manivelle, clé de roue, outillage de bord, etc., la documentation technique devra impérativement comprendre :

- Le manuel d'utilisation et d'exploitation ;
- Le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles), de calibrage, d'étalonnage et de maintenance de première intervention ;
- Le manuel du constructeur comprenant les éclatés des parties mécaniques et les schémas de câblages électriques et électroniques avec la liste des pièces constitutives et leurs références ;

- Le certificat de garantie du Fabricant ;
Tous ces documents seront produits en un (01) exemplaire et sera rédigé en français et en anglais.

Pièce N°5 :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	SPECIFICATIONS	PU (en lettres)	PU (en chiffres)
	Véhicule Pick-up 4x4 – bâches et arceaux		

Pièce N°6 :

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATF

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	CARACTERISTIQUES	QTE	P.U	P.T.HT
1	VEHICULE PICK-UP 4X4 – BACHES ET ARCEAUX	01		
TOTAL HT				
TVA 19,25%				
IR 2.2% OU 5,5%				
TOTAL GENERAL TTC				

ARRETE LE PRESENT DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF A LA SOMME DE FCFA

_____ HT

ET DE

_____ TTC

Rabais : Dans le cas où le soumissionnaire serait déclaré adjudicataire, il consent un rabais de.....% sur le prix total.

N.B. : 1. Les prix du matériel sont fermes et non révisables.

2. Les prix unitaires doivent être précis en chiffres et en toutes lettres.

Pièce N°7 :

MODELE DE LETTRE COMMANDE

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE DE MENGONG

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS

MVILA DIVISION

MENGONG COUNCIL

DEPARTEMENT INTERNEL TENDER
BOARD

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

LETTRE COMMANDE N° /LC/C.MGN/CIPM/2025 DU ____/____/2025 PASSEE APRES AVIS
DE CONSULTATION N°001/DC/C.MGN/CIPM/2025 DU _____ RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN
VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MENGONG

TITULAIRE :

BP :A

TEL. : FAX :

N° RC : N° CONTRIBUTABLE.....

N° COMPTE BANCAIRE.....

LIEU : MAIRIE DE MENGONG REGION : SUD DEPARTEMENT : MVILA

DELAI : SOIXANTE (60) JOURS

MONTANT EN FRANCS CFA

	Montants en Fcfa
Montant TTC	
Montant HTVA	
TVA	
IR	
Net à mandater	

FINANCEMENT : FEICOM/COMMUNE DE MENGONG EXERCICE 2025

SOUSCRITE LE : _____

SIGNEE LE : _____

NOTIFIEE LE : _____

ENREGISTREE LE : _____

ENTRE

L'Etat du Cameroun, représenté par Monsieur le Maire de la Commune de Mengong,
Ci-après dénommé « **le Maitre d'ouvrage et Autorité Contractante** »

D'une part,

Et

L'Entreprise

BP : TEL FAX.....

Sise à

N° RCN° Contribuable

N° compte bancaireChez

Représentée par son Directeur Général, Monsieur, ci-après désignée le « **Cocontractant** »

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT : (voir CCAP)

Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Titre III : Cadre du Bordereau des prix unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)

Page n° Et dernière

Lettre Commande N° _____/LC/C.MGN/CIPM/2025

Passée : après Avis de Consultation N° 001 /DC/C.MGN/CIPM/2025 DU _____

Avec : l'attributaire.....

Pour : la FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MENGONG

Délai d'exécution : SOIXANTE (60) JOURS

Montant du contrat :

	Montants en Fcfa
MONTANT TTC	
MONTANT HTVA	
TVA	
IR	
NET A MANDATER	

VISAS ET SIGNATURES

Lu et accepté par le Cocontractant MENGONG, le
Signée par le Maire de la Commune de MENGONG (Autorité Contractante) MENGONG, le
<u>ENREGISTREMENT</u>

Pièce N°8 :

FORMULAIRES ET MODELES

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné(s) (1) (2) _____

(Nom, Prénom, profession, nationalité et domicile)

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de l'Avis de Consultation pour la fourniture d'un (01) véhicule pick-up 4x4 double cabine à la Mairie de MENGONG et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés des fournitures, me (nous) soumetts (soumettons) et m'(nous) engage (engageons) à fournir conformément aux clauses et conditions du Dossier de Consultation, moyennant la somme de :

(FCFA HT) _____ (en toutes lettres) (_____) (en chiffres)

Et de :

(FCFA TTC) _____ (en toutes lettres) (_____) (en chiffres)

Je m'engage (nous nous engageons) si ma (notre) soumission est retenue, à exécuter la Lettre Commande dans un délai de _____ () mois.

Je m'engage (nous nous engageons) à maintenir le montant de ma (notre) soumission pendant une période de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

Je demande (nous demandons) que les sommes dues au titre de livraison me (nous) soient payées par crédit du compte n° _____ ouvert au nom de _____ dans les livres de _____ à _____

Sont annexés à la présente soumission les documents qui, conformément aux stipulations du Dossier de Consultation, doivent être joints à la soumission y compris le cautionnement de soumission.

Fait à le

Le(s) soumissionnaire(s)

Signature(s)

(1) Pour les associés, indiquer :

« la société _____ »

(raison sociale ou dénomination, forme, nationalité et siège social)

« Représentée par le soussigné _____ »

(nom, prénoms, qualité)

(2) Pour les groupements sans personnalité juridique, indiquer :

« Nous, soussignés _____ »

(pour chacun : nom, prénoms, ou raison sociale, profession, nationalité et domicile du siège social).

« Constitués en groupement des sociétés pour l'exécution du présent marché, nous nous engageons solidairement _____ »

MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné _____

Adresse et localisation : _____

Ayant pris connaissance du contenu du Dossier de Consultation **N°001/DC/C.MGN/CIPM/2025 DU** _____ lancé par la Maire de la Commune de MENGONG, confirme par la présente ma soumission.

En foi de quoi, la présente déclaration est faite pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

(Signature)

MODELE DE FICHES DE CAUTIONNEMENT ET DE GARANTIES BANCAIRES

Annexe N°1 : Modèle de soumission

Je, soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signataire)
Représentant la société, l'entreprise ou le groupement (8) dont le siège social est à.....inscrite au
registre de commerce de Sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées à la Demande de Cotation
**N°001/DC/C.MGN/CIPM/2025 DU _____ pour la FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE
CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MENGONG**

;

- Me soumetts et m'engage à livrer les travaux conformément à la Demande de Cotation, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre..... à (en chiffres et en lettres) francs cfa Hors TVA, et à..... Francs cfa TTC. (en chiffres et en lettres)
- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de soixante (60) jours,
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants

.....
L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner..... Au compte n°..... ouvert au de Auprès de la banque..... Agence de

Avant signature du Marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à.....le.....

Signature de en qualité de.....dûment
autorisé à signer les soumissions pour et au nom de

Annexe N°2 : Modèle de caution de soumission

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Mengong, « Maitre d'ouvrage »

Attendu que l'entrepreneur....., ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du..... **pour la FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MENGONG**

Ci-dessous désignée « l'Offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à **sept-cent mille (700 000) francs cfa**,

Nous..... (Nom et adresse de la banque), représentée par (Noms des signataires), ci-dessous désignées « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de **sept-cent mille (700 000) francs cfa**, que la banque s'engage à régler intégralement au maitre d'ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ; ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la Lettre Commande par le maitre d'ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le contrat, alors qu'il est de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du contrat (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au maitre d'ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que la Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le maitre d'ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le maitre d'ouvrage pour la remise des Offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du maitre d'ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à..... Le.....

Annexe N°3 : Modèle de Cautionnement Définitif

(Banque)

Référence de la caution : N° _____

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Mengong, « Autorité Contractante »

Attendu que(Nom et adresse de l'entrepreneur) ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution de la Lettre Commande désignée « la Lettre », à fournir un **FOURNITURE D'UN VEHICULE PICK UP 4 X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MENGONG.**

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre Commande que l'entrepreneur remettra à l'Autorité Contractante un cautionnement définitif, d'un montant égal à **3% du montant de la Lettre Commande**, come garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement, Nous,.....(Nom et adresse de la banque), représentée par.....(noms des signataires),

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer à l'Autorité Contractante, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de (en chiffres et en lettres).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au contrat ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu d'un présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à délai de (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des travaux. Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par l'Autorité Contractante au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à..... Le.....(Signature de la banque)

Pièce n°9 : LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE PREMIER RANG HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS

- LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

1. ACCES BANK CAMEROON (ABC)
2. AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK) BP: 11 834 Yaoundé
3. BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR)
4. BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM) BP: 2933 Douala
5. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISE (BC-PME) BP:12962Yaoundé
6. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK) BP : 600 douala
7. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
BP : 1 925 Douala
8. BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun) BP : 4593 Douala
9. CITY BANK CAMEROUN (CITI-GROUP) BP: 4571 Douala
10. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC) BP: 4 004 Douala
11. CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK (CCA) BP: 30388 Ydé;
12. ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK) BP: 582 Douala
13. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC-BANK) BP: 6 578 Yaoundé
14. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN (SCB-CA) BP :300 Douala
15. SOCIETE GENERALE DES BANQUES AU CAMEROUN (SGC)BP : 4 042 Douala
16. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)BP: 1784 Douala
17. UNION BANK OF CAMEROON (UBC) BP: 15 669 Douala
18. UNION BANK FOR AFRICA (UBA) BP: 2 088 Douala.
19. LA REGIONALE BANK

II- COMPAGNIES D'ASSURANCE

1. ACTIVA ASSURANCES BP: 12970 DOUALA;
2. AREA ASSURANCES S.A. BP: 1531 DOUALA;

3. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A. BP : 2933 DOUALA ;
4. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A BP : 2328 DOUALA ;
5. CHANAS ASSURANCES SA BP: 109 DOUALA;
6. CPA SA BP : 54 DOUALA ;
7. NSIA ASSURANCE S.A. BP:2759 Douala;
8. PRO ASSUR S.A, BP: 1011 Douala;
9. SAHAM ASSURANCES S.A. BP: 11315 Douala.
10. ZENITH INSURANCE S.A BP : 1540 Douala
11. SAAR SA BP : 1011 DOUALA ;
12. ROYAL ONYX

Pièce n° 10 : ANNEXE

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

			OUI	NON
	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE			
1	Reliure et aération			
2	Sommaire			
3	Pagination/intercalaire			
4	Respect de l'ordre de la DC			
5	Conformité des catalogues aux caractéristiques techniques du matériel proposé			
6	Représentation régionale			
7	Disponibilité des magasins			
8	Service après-vente			
	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES		OUI	NON
	MOTEUR			
9	Nombre de cylindres :	4		
10	Type de Moteur :	TURBO DID		
11	Nombre de soupapes par cylindre :	2/CYLINDRE		
12	Carburant :	DIESEL		
13	Cylindrée (cc)	2477		
14	Puissance maxi (ch) à tr/mn :	110CH à3500 tr/mn		
15	Couple maxi Nm/(tr/min)	294Nm/2000tr/mn		
16	Suralimentation :	OUI		
17	Alimentation :	Injection directe rampe commune électrique		
	TRANSMISSION			
17	Transmission :	4X4+EASY SELECT		
18	Boîte de vitesses :	MANUELLE A 5 VITESSES		
	CARROSSERIE			
19	Nombre de portes :	4 PORTES		
20	Silhouette :	PICK UP		
	DIMENSIONS			
21	Dimensions (Lxlxh) en mm :	5200/1785/1775		
22	Empattement (mm) :	3000		
23	Garde au sol (mm) :	200		
24	Voie arrière (mm) :	1515		
25	Voie avant (mm) :	1520		
	POIDS/CAPACITES			
26	Volume de réservoir de carburant (L)	75		
27	Poids à vide (kg)	1775		
28	Charge utile (kg)	1075		
29	Poids total autorisé en charge (kg)	2850		
	FREINS			
30	Freins avant :	Disques ventilés de 16 ‘’		
31	Freins arrière :	Tambours à segments comprimés et tendus de 11,6’’		
	PNEUMATIQUES			
32	Dimensions pneumatiques :	205R16C		
	EXTERIEUR			
33	Bouclier avant :	Oui		
34	Bouclier arrière :	Oui		
35	Jantes :	ACIER		
	INTERIEUR & CONFORT			

36	Radio :	AM/FM/CD		
37	Connectique :	OUI		
38	Haut-parleurs :	Oui (4)		
39	climatisation	Oui		
40	Vitres teintées :	Oui		
41	Fermeture centralisée :	Oui		
42	Télécommande de fermeture centralisée :	Oui		
43	Siège conducteur :	Oui		
44	Sellerie et Graissage :	VINYLE		
45	Nombre de places assises :	6		
46	Rétroviseurs extérieurs rabattables :	Oui		
47	Banquette arrière :	Oui		
48	Vitres électriques anti-pincement :	Oui		
49	Pare-brise athermique :	Oui		
50	Rétroviseur intérieur Jour/Nuit automatique	Oui		
	SECURITE			
	Sécurité active			
51	Alerte sonore ceinture :	Oui		
52	Alerte de porte mal fermée :	Oui		
53	Contrôle de trajectoire :	Oui		
54	Sécurité enfant aux portes arrière :	Oui		
55	ABS :	Oui		
56	Pack condition de routes difficiles :	Oui		
57	Alerte sonore d'oubli des feux :	Oui		
58	Désembuage :	Oui		
	Sécurité Passive			
59	Airbags :	Oui (CONDUCTEUR + PASSAGER)		
60	Ceinture de sécurité avant :	Oui (2x3 POINTS + 1x2POINTS)		
61	Ceinture de sécurité 2 ^{ème} rangée :	Oui (2x3 POINTS + 1x2POINTS)		
62	Appui-tête :	Oui		
63	Volant et colonne de direction rétractables :	Oui		
	Délai de livraison			
64	45 jours			
	Total			

N.B. : Le soumissionnaire n'ayant pas obtenu une note technique (NT) d'au moins 70% de « OUI » sera éliminée.